



Avis Public

AVIS PUBLIC est par les présentes, donné par le soussigné, Denis Cusson, directeur général et greffier-trésorier de la **municipalité Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, paroisse** :

Que le sommaire reflétant l'état du rôle d'évaluation foncière pour la troisième année du rôle triennal d'évaluation 2021-2022-2023 de la municipalité Notre-Dame-des-Sept-Douleurs a été déposé à mon bureau le 13 septembre 2022 ;

Que pour l'exercice financier 2023 du rôle d'évaluation foncière 2021-2022-2023 de la municipalité Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, **une demande de révision** prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale, **au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter** en vertu de l'article 174 ou 174.2 peut être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification ;

Que la demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 258-19 de la MRC de Rivière-du-Loup, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 258-19 sont disponibles au bureau de la MRC de Rivière-du-Loup au 310, rue Saint-Pierre à Rivière-du-Loup ainsi qu'au bureau municipal de la municipalité situé au 6201, chemin de l'Île (ancien presbytère), aux heures d'ouvertures régulières d'ouverture au public ;

Que le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par envoi, par courrier recommandé, au Bureau municipal de la municipalité Notre-Dame-des-Sept-Douleurs à l'attention du directeur général ;

Que dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Donné à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, ce 14 septembre 2022 par

Le directeur général et secrétaire-trésorier,
Denis Cusson